



COMMUNE
DE
MONTAGNY
1774 Cousset

Tél. 026 662 46 46

Fax 026 662 46 49

office@montagny-fr.ch

Cousset, le 18 décembre 2015

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE

COMMUNALE ORDINAIRE

DU 10 DÉCEMBRE 2015

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 mai 2015
2. Budget 2016.
 - 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement.
 - 2.2. Présentation générale du budget d'investissement
 - a. Elaboration du nouveau site internet communal
 - b. Adaptation des portes et des serrures du centre scolaire et sportif
 - c. Changement des luminaires du centre sportif
 - d. Remise en état des routes communales – Etape XV
 - e. Achat de véhicules et machines pour la voirie
 - f. Réfection conduite eau potable les Parchys à Montagny-la-Ville
 - g. Réfection conduite eaux claires les Parchys à Montagny-la-Ville
 - h. Réfection réseau d'eau de Montagny-la-Ville – Etape 2
 - i. Mise en séparatif des eaux claires et usées de Montagny-la-Ville – Etape 2
 - j. Raccordement des nouvelles constructions au réseau
 - k. Extension réseau d'eau et défense incendie à la Vignetta à Mannens
 - l. Aménagement et construction d'urnes funéraires
 - 2.3. Rapport de la Commission Financière.
 - 2.4. Vote sur le budget de fonctionnement
 - 2.5. Vote des nouveaux investissements objet par objet
 - 2.6. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement.
3. Information sur la planification financière 2016 - 2020
4. Présentation et approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

5. Information sur la future mise en place du Conseil général
6. Informations communales.
7. Divers.

Présidence : M. Hubert Oberson, Syndic

Le Président souhaite la bienvenue et remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation, prouvant ainsi l'intérêt de la population pour la gestion des affaires communales. Il salue tout particulièrement les citoyens arrivés tout récemment dans la commune et qui assistent pour la première fois à l'assemblée communale, ainsi que les représentants de la presse. Il excuse l'absence de plusieurs personnes, dont M. Emmanuel Boschi, conseiller communal, pour raison de maladie.

Le Président indique que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes. Elle peut donc délibérer valablement et le Président la déclare ouverte à 19h05. Il rappelle que, comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Président passe à la lecture de l'ordre du jour. En fin de lecture, il demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour.

Mme Anita Balz de Montagny-les-Monts annonce d'ores et déjà qu'elle va intervenir au point no 4 pour l'entrée en matière sur la présentation et l'approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire.

Le Président en prend bonne note et demande s'il y a d'autres interventions.

Ce n'est pas le cas et le Président passe immédiatement à la nomination des scrutateurs, en demandant au préalable aux personnes qui n'ont pas le droit de vote de s'annoncer, l'Assemblée communale étant ouverte au public. Le Président demande s'il y a des remarques concernant le choix des scrutateurs.

Ce n'est pas le cas et il demande aux scrutateurs de procéder au comptage des personnes présentes, en tenant compte des personnes qui n'ont pas le droit de vote et pour lesquelles le Président demande de lever la main.

MM. Stéphane Currat, Barbara Rothen et Marius Rey dénombrent 88 citoyennes et citoyens. La majorité absolue des suffrages est donc fixée à 45.

Le Président remercie les scrutateurs et, avant de passer au point n° 1 de l'ordre du jour, le Président propose une modification de l'ordre du jour pour le budget 2016 comme suit :

2. Budget 2016.
 - 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement.
 - 2.2. Présentation générale du budget d'investissement
 - 2.3. Rapport de la Commission Financière.
 - 2.4. Vote sur le budget de fonctionnement
 - 2.5. Présentation du budget d'investissement, objet par objet, et vote
 - a. Elaboration du nouveau site internet communal
 - b. Adaptation des portes et des serrures du centre scolaire et sportif
 - c. Changement des luminaires du centre sportif
 - d. Remise en état des routes communales – Etape XV
 - e. Achat de véhicules et machines pour la voirie

- f. Réfection conduite eau potable les Parchys à Montagny-la-Ville
- g. Réfection conduite eaux claires les Parchys à Montagny-la-Ville
- h. Réfection réseau d'eau de Montagny-la-Ville – Etape 2
- i. Mise en séparatif des eaux claires et usées de Montagny-la-Ville – Etape 2
- j. Raccordement des nouvelles constructions au réseau
- k. Extension réseau d'eau et défense incendie à la Vignetta à Mannens
- l. Aménagement et construction d'urnes funéraires

2.6. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement.

Le Président explique que cette modification de tractanda présente l'avantage, contrairement à l'ordre du jour initial, de voter les investissements directement après leur présentation.

Il soumet cette proposition à l'approbation de l'Assemblée communale qui l'accepte à l'unanimité. Le Président passe au point no 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2015

Le Président soumet à l'approbation le procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 mai 2015 qui s'est déroulée au Centre scolaire et sportif de Cousset. Il indique qu'il ne sera pas lu en assemblée. Il était à disposition des citoyens actifs sur le site internet ou au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture. Il demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie le secrétaire pour la rédaction du procès-verbal et passe la parole à Mme Chantal Genetelli pour le point no 2 du tractanda, le budget 2016.

2. Budget 2016

Avant de passer à la présentation du budget 2016, Mme Chantal Genetelli revient sur l'information qu'elle a transmise à la population via tout-ménage concernant les remboursements des débiteurs.

Elle explique tout d'abord que le terme « débiteur » correspond à celui de « contribuable ». Le tout-ménage avait pour but d'informer qu'un certain nombre de contribuables, n'ayant pas répondu à la demande de remboursement de la commune, disposait d'un montant en leur faveur au bilan financier de la commune. Elle indique qu'aucune procédure de relance des remboursements n'était mise en place et estime qu'il y a un déséquilibre total entre la rigueur de la procédure d'encaissement et celle laxiste des remboursements des montants payés en trop. Mme Genetelli poursuit en indiquant que la commission financière a soulevé cette question de l'existence des remboursements en suspens auprès des réviseurs dans le cadre de l'examen des comptes 2014. Elle a ensuite sollicité l'administration communale pour une analyse des montants en suspens, ce qui a ensuite conduit à l'envoi du tout-ménage pour informer la population de la situation.

A l'avenir, Mme Genetelli explique que la procédure de remboursement sera aussi rigoureuse que celle des encaissements. Elle projette ensuite à l'écran les montants en question, qui sont peu importants avant 2006, et qui vont en augmentant de 2006 à nos jours.

Un courrier a d'ores et déjà été envoyé aux personnes concernées par l'administration communale pour le remboursement des soldes en leur faveur. Par ailleurs, Mme Genetelli a

demandé à l'administration d'ouvrir un compte débiteur spécifique au bilan pour chacune des années fiscales et pour chaque nature de revenu, et d'effectuer une analyse mensuelle des postes ouverts.

Arrivé en fin de présentation, elle remercie d'avance le personnel de l'administration pour mener à bien cette tâche.

Alors qu'elle enchaîne directement avec la présentation du budget 2016, Mme Genetelli est interrompue par M. Camille Bavaud, de Montagny-les-Monts qui fait remarquer que le sujet des remboursements ne fait pas partie de l'ordre du jour. Il se permet dès lors de faire quelques remarques sur le tout-ménage, en fait une information qui soulève plus de questions qu'elle n'apporte de transparence. Il se pose tout d'abord la question de savoir pourquoi le tout-ménage n'est pas signé par le Conseil communal mais par une responsable de dicastère. Il cite l'article 60 lettre j de la loi sur les communes qui définit que c'est le Conseil communal qui est responsable de l'information auprès de la population. Ensuite, il se pose la question de savoir pourquoi cette situation n'a pas été découverte plus tôt et que ni les responsables des finances successifs, ni le Conseil communal, ni la commission financière et ni le service des communes n'ont relevé un quelconque dysfonctionnement. Il estime que la situation relatée relève d'une collaboration étroite entre le Conseil communal et l'administration communale, que les montants en question sont intégrés dans la comptabilité communale, que les comptes présentés par le Conseil communal à l'Assemblée communale ne permettent quasi pas aux citoyennes et citoyens de se prononcer sur le contenu du compte des débiteurs, pas plus qu'il n'a éveillé de la curiosité auprès de la commission financière. Il indique qu'à titre personnel, il ne considère pas le tout-ménage comme étant un scoop, ce qui est pourtant assurément vivement souhaité. Pour sa part, il s'agit plus d'une négligence des bénéficiaires qui n'ont pas transmis les informations pour des sommes qui leur sont dues, bien que la gestion de ce compte aurait pu se faire avec plus de détermination et de célérité de la part des responsables et des exécutants. Pour terminer, M. Camille Bavaud estime que ce domaine relève plus du domaine de la communication que de celui du contrôle de la gestion financière communale qui est de la compétence des citoyennes et des citoyens.

Mme Chantal Genetelli remercie M. Camille Bavaud pour son intervention et répond, en ce qui concerne l'information, qu'elle est bien d'accord avec sa position légale et juridique. Elle explique que c'est le Conseil communal qui a décidé que c'était à elle, en tant que responsable du dicastère des finances, de mettre son nom au bas du tout-ménage. Elle assume ensuite l'entière responsabilité si les remboursements n'ont pas été faits plus tôt, même si son analyse n'est que tout récente, puisqu'elle s'occupe des finances depuis un an et demi environ. Concernant la collaboration avec l'administration, elle admet que c'est un point qui se travaille et que cette collaboration sera plus étroite dans les mois à venir. Elle termine en expliquant au final qu'il ne s'agissait pas de pointer des négligences ou des incompétences, mais il lui a paru juste d'en informer les citoyens, en approchant préalablement le service des communes pour avoir une position à ce sujet, en l'occurrence M. Joël Rime, réviseur du service, qui l'a encouragée à poursuivre le travail et qui ne s'est pas opposé à une communication publique sur le sujet. Elle termine en remerciant la Commission financière dans sa composition actuelle parce que c'est bien à la suite d'une remarque de la Commission financière sur les comptes 2014 qu'elle a dû se plonger sur ce travail.

M. Michel Collaud de Montagny-la-Ville estime pour sa part que l'absence de réponse des bénéficiaires ne représente pas une excuse. Il explique avoir assumé la fonction de boursier communal à Montagny-la-Ville pendant 10 ans et que les petits soldes étaient alors reportés sur l'année suivante. Lorsqu'il y avait des gros montants, M. Michel Collaud explique qu'il passait lui-même au domicile pour diminuer les frais pour la commune. Cela s'est toujours fait à la satisfaction des contribuables.

Mme Chantal Genetelli remercie M. Collaud pour son intervention et elle prend en référence son expérience pour en discuter avec l'administration. La parole n'est plus demandée et Mme Chantal Genetelli passe à la présentation du budget 2016.

2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement.

Mme Chantal Genetelli indique que le budget 2016 présente un compte de charges à hauteur de Fr. 7'798'801,20 pour un compte de produits de Fr. 7'731'551,20 soit un excédent de charges sur produits de Fr. 81'559,95. La proposition du budget 2016 est présentée par le Conseil communal comme l'an passé, hors imputations internes, aux fins d'avoir une vision claire et précise de la réalité des charges et des produits et résulte d'une analyse des comptes 2014, du budget 2015, de la comptabilité projetée au 31.12.2015 et arrêtée au 30.09.15. Ainsi le total des charges hors imputation interne de Fr. 475'643.10 s'élève à Fr. 7'323'158.20 pour un total de produit hors imputation interne de Fr. 7'241'558.15.

Mme Genetelli passe ensuite aux considérations générales sur les charges qui, pour 2016, sont présentées hors imputations internes à Fr. 7'323'775,00. L'évolution des budgets entre 2013 et 2016 démontre une augmentation continue. La hausse des charges sur le budget 2015 étaient particulièrement importante avec une hausse de 9,33% des charges liées. Les charges budgétées en 2016 s'inscrivent dans cette courbe ascendante, mais avec une augmentation moindre de 0,4% au regard du budget 2015. Au regard des comptes 2014, c'est une augmentation de seulement 0,28%. Cette faible augmentation est principalement le résultat de la baisse de notre endettement (compte 32) et de nos amortissements (compte 33). Les charges liées augmentent de manière moindre à hauteur de 0,26%. Les charges à la décision du Conseil communal sont, elles, en très légère hausse de 0,75%. Mme Genetelli demande de se référer au tableau mentionné à la page 6 du bulletin communal et continue sa présentation en commentant les charges liées, regroupées dans les comptes 350, 351 et 352, qui représentent 46,3% du montant total des charges budgétées. Ces dernières sont bien celles qui sont imposées par les autorités supérieures sans aucune marge de décision pour le Conseil communal. Une légère baisse de 0,26% de ces charges est due à la tendance qui s'amorce de report par le canton de certains services sur les communes. Cette baisse est donc trompeuse dans la mesure où les communes auront à charge complète des postes jusqu'alors pris en charge par le canton et qui s'imputeront sur le compte 36 en particulier. Sur certains postes il y a bien des hausses liées à l'accroissement de la population puisque celui-ci est déterminant pour le calcul du montant de notre participation au meilleur vivre de notre population fragile et à l'avenir de nos jeunes générations. Elle cite le compte 350 pour la participation communale à l'entretien des ouvrages cantonaux édilitaires (620.350.0) qui est stable d'année en année et le compte 351 qui regroupe entre autres nos participations au titre cantonal pour nos écoles enfantines et primaires, toutes les aides aux institutions spécialisées pour personnes handicapées, les mesures pédago-thérapeutiques, la formation professionnelle, les frais d'accompagnements dans les homes EMS, services dentaires, les services sociaux.

Les aides aux personnes handicapées voient de fortes augmentations, compte 220.351.01 de 3,8% pour les écoles spécialisées et 7,2% pour les institutions spécialisées. La participation aux institutions spécialisées, compte 550.351.0 connaît une hausse de Fr. 39'000,00. L'application de la nouvelle Loi scolaire au 01.08.2015 met en place une nouvelle clé de répartition entre les tâches Canton/commune ainsi qu'une séparation entre les salaires d'enseignants et les coûts des transports scolaires laissant paraître une baisse du compte 200.351.0 de Fr. 37'402,20 et du compte 210.351.0 de Fr. 199'072,80. La répartition intercommunale pour une participation des transports scolaires pour notre commune a été fixée par la DICS à la somme de Fr. 40'398,30 (compte 210.351.1) sachant par ailleurs qu'il n'y a plus cette année de participation cantonale aux transports scolaires (compte 210.451.0) et qu'en 2018 la charge des transports scolaires sera exclusivement communale.

Le Conseil communal étudie ce dossier pour parvenir à une réduction du coût de ces transports scolaires estimés pour nos écoles en l'état à plus de Fr. 200'000,00. Pour le compte 352, il s'agit de la quote-part aux communes et associations de communes dont le cycle d'orientation du CO de la Broye, les services du SMUR, les soins à domicile, les service de protection de l'adulte mais aussi notre participation au fonds de développement régional de la COREB, laquelle défend le secteur économique de notre district (790.352.0), une action importante.

La participation aux homes pour personnes âgées, compte 570.352.0 voit une hausse de près de 35% et les soins ambulatoires compte 440.352.0 de 9,5%.

La participation aux écoles du cycle d'orientation de la Broye, compte 210 352.1 pour un montant de Fr. 510'000.00, connaît aussi une progression de 5,8%.

La pleine adhésion de notre commune au service de protection de l'adulte (compte 580.352.1) conduit à une somme budgétée à hauteur de Fr. 55 000.00, en hausse de 66%. Actuellement, 14 personnes de notre commune, dont une annoncée en cette fin d'année, sont prises en charge par ce service spécialisé.

Mme Genetelli poursuit avec les charges à décision du Conseil communal, qui évoluent en très légère hausse de 0,75%, qui s'explique par le fait qu'une partie de ces charges s'apparente aux « charges liées » par décisions de l'Assemblée communale, par respect des législations et réglementations en vigueur, par décharge de services du Canton sur les communes et par nécessité d'offrir aux citoyens un bien vivre dans la commune.

Elle continue sa présentation avec le compte 30, autorité et personnel, qui représente 17,2% du montant total des charges budgétées.

Sous ce compte sont regroupés les comptes : 300 : Autorités et commissions ; 301 : personnel administratif et exploitation ; 303 : assurances sociales ; 304 : caisse de pension et de prévoyance ; 305 : Assurances accident maladie, 309 : Autres charges des autorités et personnels.

Une hausse de 6,49% correspond à l'adaptation nécessaire de notre structure administrative et à l'avenir de notre commune tout en maintenant l'effort d'une gestion rigoureuse des deniers publics. Elle informe sur le changement de structure politique de la commune en 2016 avec l'élection d'un Conseil général, qui conduit le Conseil Communal à budgéter à hauteur de Fr. 8'100,00 le compte 010.300.1 pour trois séances avec un forfait de Fr. 90.00 par conseiller et par séance. Ce traitement équivaut à ceux des conseillers communaux, sachant que la préparation des séances est comprise dans ce montant forfaitaire. Quant à la rémunération du travail en commission, elle est budgétée à l'identique des budgets passés. Par ailleurs, elle cite les projets en cours d'étude et de réalisation sur le plan scolaire, comme la centralisation des écoles et la création d'un troisième site de CO pour lequel notre commune s'est portée candidate, la mise en application de la nouvelle Loi scolaire sollicitant les communes pour un appui administratif au responsable d'établissement, la reprise de la gestion financière voire administrative de l'A.E.S. qui accroissent les tâches de notre administration communale et justifient l'embauche dans un contrat à durée déterminée (deux années) de notre apprentie de 3^e année ayant obtenu avec succès son CFC en juillet 2015.

Elle rappelle qu'en novembre 2014, l'Assemblée communale a voté un avenant au règlement sur le personnel communal instaurant des mesures structurelles et d'économies envers le personnel communal. Le Conseil communal en vertu de l'article 71a alinéa 2 a opté pour augmenter d'un palier à compter du 01.07.2016.

Le compte 020.301.0 traitement du personnel administratif budgété à hauteur de Fr. 337' 932,00 connaît ainsi une augmentation de 10%.

Elle relève encore qu'aucun montant n'a été budgété en 2016 pour les heures supplémentaires. Ceci signifie simplement, en accord avec notre règlement communal sur le personnel, que les heures supplémentaires sont compensées avec des jours de repos.

Aux fins de mieux répondre aux modifications structurelles et administratives mises en place soit par notre canton, mais aussi à la suite de l'audit d'évaluation de l'efficacité administrative, le Conseil communal a budgété des frais de formation et de cours pour le personnel (compte 020.309.0 pour Fr. 5'100,00, compte 140.309.0 pour Fr. 9'000,00) aux fins de rendre notre administration adaptée à ces changements en cours et à venir. C'est la garantie d'une continuité dans la qualité de notre service public.

Si la loi scolaire entrée en vigueur au 01.08.2015 a vu disparaître la commission scolaire, le Conseil communal a choisi dans un premier temps de conserver les compétences de plusieurs de ses membres, compétence indéniable pour la mise en place des transports scolaires, pour le suivi comptable et administratif, compétences qui sont autant d'appui pour la nouvelle structure qu'est le chef de l'établissement. De nombreux points de cette loi restent indéterminés et un temps d'adaptation est nécessaire. Dans cette optique, le compte 210.300.0 est maintenu à hauteur de Fr.10'000.00, soit Fr. 7'000.00 de moins qu'en 2014.

Il n'est de surprise pour personne que notre commune voit des constructions s'élever, ce qui justifie là aussi une augmentation de budgétisation des jetons de présence pour une commission d'urbanisme qui voit sa tâche s'accroître (compte 750.300.0).

Mme Genetelli enchaîne avec le compte 33 des amortissements, un poste qui représente 10,4% du montant des charges budgétées, en baisse également, de 6,52 %, avec un amortissement obligatoire du patrimoine financier pour Fr. 740'073,00 (compte 940.330) et un amortissement supplémentaire « Protection des eaux » (compte 710.332.0) pour un montant de Fr. 21'246,95.

Elle continue avec le poste 36, aides et subventions, qui représente 4,3% du montant total des charges budgétées et regroupe des charges majoritairement liées sur plusieurs chapitres depuis l'enseignement et formation, culture et loisir, santé et affaires sociales, transports et communication, protection et amélioration de l'environnement jusqu'à l'économie. C'est un poste qui est en hausse constante et pour ce budget de 10,42 %, conséquence de la politique économique de notre Canton comme indiqué précédemment.

Elle poursuit avec le compte 365, aides et subventions aux institutions privées, qui regroupe les dons aux sociétés (compte 300.365.0 à hauteur de Fr. 2'700,00 avec une légère hausse de Fr. 400,00). La subvention à l'école de musique (compte 300.365.2 à Fr. 7'500,00), les cotisations au centre de puériculture (compte 440.365.0 avec une hausse de Fr. 2'700,00) Les subsides pour les HLM (compte 560.365.0 avec une hausse de Fr. 5'000,00). La plus forte augmentation porte sur la subvention à l'Accueil extrascolaire (compte 540.365.2) laquelle passe à Fr. 30'000,00. En raison de la disparition des subventions allouées au niveau fédéral et cantonal, de l'obligation des communes de mettre en place un AES pour permettre aux familles d'organiser leur vie professionnelle au regard de leurs contraintes familiales, le Conseil communal a décidé de soutenir notre A.E.S, voire de le reprendre, ce point étant à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Le compte 366 subit une hausse de Fr. 5'200,00 pour des aides individuelles à savoir nos enfants : Plus d'enfants participent aux camps de classe (Comptes 200.366.0 et 210.366.1), et l'aide au Fonds Cherpillod (compte 580.366.2).

Elle poursuit avec le compte 32 qui enregistre une baisse comme l'an passé. Ce poste représente près de 3% du montant total des charges budgétées. Le remboursement d'un emprunt bancaire en octobre 2015 auprès de notre partenaire bancaire Raiffeisen permet de voir baisser de 23,26% ce compte. Pour 2014, les dettes bancaires de la commune au 05.11.2015 se montent à Fr. 4'614.-- par habitant pour un montant de dettes bancaires de

Fr. 10'793'867,00. La moyenne en 2014, chiffre fourni par le canton est de Fr. 1756.--/ habitant. Mme Genetelli indique que ce point sera revu dans le cadre de la planification financière.

Le compte 31 regroupe les biens, services et marchandises voit une de 3% hausse au regard des comptes 2014.

Mme Genetelli commente le compte 210.310.0 qui connaît une augmentation (près de Fr. 6'000,00) au titre des fournitures scolaires justifiées par l'arrivée de nouveaux élèves ayant nécessité l'ouverture d'une classe pour cette année scolaire 2015/2016.

La plus forte hausse affecte le compte 311 avec la budgétisation de programmes informatiques pour la reprise de l'AES et autre logiciels de gestion administrative (compte 020.311.1 à hauteur de Fr. 14'400,00) ce dernier point étant le corollaire à l'amélioration continue de l'administration

Des programmes informatiques (compte 020.311.1) pour un montant de Fr. 14'440,00 équiperont l'administration tant pour la gestion comptable de l'A.E.S., qu'à la mise à jour en matière cadastrale, et à une numérisation des facturations par voie électronique et gestion des créanciers.

Les frais de nettoyage et conciergerie de l'école primaire (compte 290.313.0 et du centre sportif (compte 294.313.0) voient des hausses consécutives à l'ouverture de classe sur Cousset et Mannens et de renouvellement de stocks épuisés.

Le compte 300.317.2 concerne les frais pour l'accueil de nouveaux citoyens, d'où une hausse de ce compte suivant en cela la ligne adoptée dans le budget 2015. Compte 350.317.0 : les animations du 3^{ème} âge et autres animations voient une budgétisation en hausse au regard de l'exercice 2014, mais dans la continuité du budget 2015.

Elle poursuit avec le compte 312 qui subit une hausse de 9,11 % au regard de 2014, avec une hausse de Fr. 19'162,00 du coût chauffage budgété à Fr. 34'000,00 (compte 294.312.1) qui est la résultante de l'obligation légale cantonale née de la Loi sur l'énergie, laquelle impose aux collectivités publiques le principe d'exemplarité en matière d'utilisation des énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments public. Cette hausse est contrebalancée par la compensation du loyer perçu du Groupe E de Fr. 21'000,00 inclus dans les recettes au compte 860.423.0 et par l'absence de coût d'entretien des installations, lesquelles restent à la charge du locataire. Quant au compte 700.312.0 et malgré une convention qui nous lie avec la commune de Tornay, il a paru raisonnable de budgéter ce poste à hauteur de Fr. 70'000.00.

Elle poursuit avec le compte 318 qui subit une hausse de 7,7%. Si le budget entend stabiliser les frais d'évacuation des déchets au niveau de l'exercice 2014 (compte 720.318.1), une augmentation des frais de ramassages des ordures ménagères (compte 720.318.0, hausse de plus de Fr. 10'000.00) est liée aux nouvelles constructions et apport de population.

En outre, la commune prend en charge pour Fr. 27'000,00 le transport scolaire des enfants pour Villarey et les Arbognes (compte 210.318.0) ces trajets n'entrant pas selon les normes de la DICS dans le cadre des trajets scolaires.

De même, la commune a la charge des transports spéciaux des élèves, budgétés à la hausse au compte 210.318.3. Le compte 620.318.3 pour les frais d'évacuation des résidus des balayages des routes est aussi budgété avec une forte hausse. Le compte 790.318.0 concerne les honoraires des urbanistes et ingénieurs ; une budgétisation à la hausse est cohérente avec les nouvelles constructions et le développement de notre commune. Les frais de rappel et de poursuites des débiteurs sont en augmentation (compte 900.318.0) au regard de l'exercice 2014 et des en cours sur l'exercice 2015.

Mme Genetelli poursuit avec le compte 314 qui représente 1.9 % du montant total des charges budgétées et subit une baisse générale de 3,71 %. Cela s'analyse entre autres par :

- une baisse sur l'entretien du bâtiment du feu (compte 140.314.0) et des bâtiments publics (compte 290.314.0 et 294.310.0)
- par une révision des coûts contractuels avec le Groupe E pour l'entretien des candélabres de la commune budgétés selon le nouvel avenant pour cette année 2016 à Fr. 9'568,00 (compte 620.315.0)
- un coût inférieur budgété à Fr. 22'000.00 d'entretien des installations notamment d'eau potable (compte 700.314.0) au lieu des de Fr. 50'619.55 en 2014.

Cette baisse intègre la hausse de Fr. 8'000,00 sur le déblaiement, salage et protection hivernale (compte 620.314.1) correspondant au stockage de sel et à l'intégration au compte de fonctionnement de l'installation et renouvellement des compteurs d'eau alors présentés en investissement.

Mme Genetelli cite ensuite le compte 315 pour l'entretien d'objets mobiliers et installations, qui représentent 1,8 % du montant total des charges budgétées. Ce poste subit une hausse de 13,63 % qui s'impute principalement sur l'entretien et la réparation du matériel technique (compte 620.315.0) et en particulier sur un véhicule de la voirie qui conduit le Conseil communal à proposer un investissement à ce titre.

C'est le poste le plus coûteux avec des factures de réparation du véhicule de transport Lindner qui s'accumulent y compris depuis l'établissement de ce présent budget.

Arrivé au terme de la présentation des charges, Mme Genetelli passe à la présentation des recettes qui sont budgétées en 2016, hors imputations internes, à hauteur de Fr. 7'241'558.15 soit une hausse de 3,7 % au regard du budget 2014 et une baisse de 1,3% au regard de l'exercice 2014.

Au regard des quatre derniers budgets, la budgétisation des recettes fiscales est en hausse constante tout en maintenant une certaine prudence. L'exercice 2014 a bouclé avec un montant total de recettes de Fr. 7'337'527,85 soit un différentiel de Fr. 570'965,85. L'analyse permettait de constater que la hausse de l'impôt sur le revenu était minime (1,3 %) et que l'impôt foncier avait lui fait un bond de 33 % suite à l'augmentation de la contribution immobilière, les plus grosses hausses s'étant par ailleurs portées sur des postes « volatiles ». Elle demande de se référer au tableau figurant à la page 10 du bulletin communal et qui permet de visualiser l'évolution des recettes par nature.

Mme Genetelli commente ensuite l'impôt sur les personnes physiques, notamment l'impôt sur le revenu (compte 400) qui se montait pour 2014 à Fr. 3'428'556,85. Comme indiqué précédemment, le différentiel des recettes sur le revenus entre budget 2014 et exercice 2014 ne fut que de 1,3 %. L'estimation fiscale fixée par le Conseil communal au montant de Fr. 3'600'000.00 s'établit non seulement au regard des exercices passés mais aussi dans une projection des estimations de recettes fiscales au 31.12.15 sur la base des résultats intermédiaires au 30.09.15.

Certes, le Conseil communal poursuit avec prudence l'estimation des rentrées fiscales des personnes physiques, tant l'aléa reste une règle pour les budgétisations malgré un suivi permanent et régulier des recettes.

Elle indique ensuite que les subventions fédérales cantonales et péréquation comme pour les exercices passés voit une hausse imputable à la péréquation financière. Concernant les mutations, après des augmentations en 2013 et 2014 sur les deux derniers exercices, un tassement est en cours pour l'année 2015, ce qui ne laisse pas espérer des rentrées aussi importantes pour 2016. En conclusion, elle indique que compte tenu du montant relativement modeste du déficit budgété, le Conseil communal n'entend augmenter aucune catégorie d'impôt en 2016. L'analyse financière qui consisterait à ajuster des recettes pour obtenir un équilibre budgétaire n'est pas forcément juste au regard de la réalité de notre commune. Le

Conseil communal choisit depuis plusieurs exercices d'analyser au plus près cette réalité plutôt que de se reporter aux seules estimations cantonales.

Arrivé en fin de présentation, le Syndic demande s'il y a des questions concernant la présentation du budget de fonctionnement 2016.

M. Claude Nusbaumer de Mannens constate que les comparatifs mentionnés à la page 6 du bulletin communal se base sur le réel 2014 alors qu'à son avis, il serait plus intéressant de prendre le réel 2015 qui devrait être estimé en fonction des inconnus à ce jour.

Mme Chantal Genetelli répond qu'elle prend bonne note de sa remarque, il serait effectivement intéressant de faire l'exercice, une tâche qu'elle s'engage d'entreprendre en cas de réélection.

La parole n'est plus demandée et le Président rend la parole à Mme Chantal Genetelli pour la présentation du budget d'investissement 2016.

2.2. Présentation générale du budget d'investissement

Mme Chantal Genetelli se réfère au bulletin communal et indique que le budget d'investissement présente un montant de charges de Fr. 2'401'085.25 et de produits de Fr. 258'720.00, ce qui donne un excédent de charges d'un montant de Fr. 2'142'365.25.

Les nouveaux investissements soumis à l'approbation de l'Assemblée communale se montent à Fr. 919'500.00 net de produits. Ces nouveaux investissements participent principalement à l'entretien nécessaire de notre commune et à des assainissements au profit de la protection de l'environnement.

Arrivé en fin de présentation, le Président reprend la parole et remercie Mme Genetelli pour sa présentation et donne la parole à Mme Monique Gründler, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget 2016 reproduit ci-après.

2.3. Rapport de la Commission Financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE
BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2016

1. Budget de fonctionnement 2016

Le budget de fonctionnement présente un résultat déficitaire avec un excédent de charges de CHF 81'599.95.

Le total des charges budgétées (hors imputations internes de CHF 475'643.10) s'élève à CHF 7'323'158.10, soit une augmentation de 0.28% par rapport à l'exercice 2014, et de 0.47% par rapport au budget 2015.

Nous constatons que le conseil communal a limité au maximum l'accroissement des charges d'exploitation.

Le total des charges et des imputations internes budgétées pour l'exercice 2016 s'élève à CHF 7'798'801.20, soit une augmentation de 1.33% par rapport à l'exercice 2014 et de 0.07% par rapport au budget 2015.

Le total des produits budgétés (hors imputations internes de CHF 475'643.10) s'élève à CHF 7'241'558.15, soit une diminution de 1.31 % par rapport à l'exercice 2014 et une augmentation de 3.29 % par rapport au budget 2015.

Les produits ont été budgétés en tenant compte des entrées fiscales effectives à la fin septembre 2015 et des projections pour 2016. Dans ce sens, le produit de l'impôt sur le revenu a été fixé à un niveau inférieur de 2.55% par rapport à la statistique cantonale.

Le total des produits et des imputations internes budgétés pour l'exercice 2016 s'élève à CHF 7'717'201.25 soit une diminution de 0.18% par rapport à l'exercice 2014 et une augmentation de 2.70% par rapport au budget 2015.

Sur la base des chiffres effectifs au 30 septembre 2015, il semble que le budget a été établi avec prudence. Il en résulte que le taux d'excédent des charges sur les produits s'élève, hors imputations internes, à 1.12%, donc inférieur aux 5% tolérés.

2. Budget des investissements 2016

Le budget des investissements présente un excédent de charges d'un montant net de CHF 2'142'365.25.

Les nouveaux investissements proposés pour un montant net de CHF 919'500.00 se composent de :

	Nouvelles dépenses d'investissement	CHF
1	Elaboration nouveau site internet communal	7'000.00
2	Adaptation portes et serrures centre scolaire et sportif	25'000.00
3	Changement de luminaires centre sportif	9'000.00
4	Remise en état des routes communales	225'000.00
5	Achat de véhicules et machines	217'000.00
6	Réfection conduite eau potable Les Parchys MLV	75'000.00
7	Réfection conduite eaux claires Les Parchys MLV	75'000.00
8	Réfection réseau d'eau MLV- Etape 2	260'000.00
9	Mise en séparatif EU/EC MLV Etape 2	185'000.00
10	Raccordement nouvelles constructions au réseau	8'000.00
11	Extension réseau eau et défense incendie à la Vignetta	10'000.00
12	Aménagement et construction urnes funéraires	3'500.00
	Total	1'099'500.00

	Recettes d'investissement	CHF
1	Taxes de raccordement eau potable	- 80'000.00
2	Taxes de raccordement eaux usées	- 100'000.00
	Total	-180'000.00
	Total des nouvelles dépenses d'investissements nettes	919'500.00

Ces investissements concernent des projets indispensables au bon fonctionnement de la commune que nous préavisons favorablement.

Par ailleurs les investissements déjà votés lors des assemblées précédentes et reconduits représentent un montant de dépenses de CHF 1'301'585,25 et de recettes de CHF 78'720,00, soit un montant net de CHF 1'222'865,25.

3. Conclusion

Nous vous invitons, Mesdames, Messieurs, à accepter les budgets de fonctionnement et d'investissement 2016 tels qu'ils nous ont été présentés ce soir.

Montagny, le 10 décembre 2015.

La Commission financière

Monique Gründler

Alexandre Perriard

Olivier Savary

François Genetelli

Arrivée en fin de lecture, Mme Monique Gründler rend la parole au Président qui tient alors à remercier la commission financière pour son travail et pour la bonne collaboration avec le Conseil communal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Camille Bavaud de Montagny-les-Monts fait part de quelques considérations sur le budget sans cependant le remettre en cause. Il tient tout d'abord à féliciter le Conseil communal pour la maîtrise des dépenses du budget 2016 qui ne boucle qu'avec un déficit de Fr. 81'599.95. Il cite ensuite le fait que le Conseil communal déclare avoir estimé les rentrées fiscales des personnes physiques avec prudence, ceci pour éviter toute mauvaise surprise dans le bouclage des comptes. Il constate que la dette communale augmente en moyenne et par année de Fr. 100.00 à Fr. 200.00 et rappelle les remous importants qui ont prévalu au cours des Assemblées communales antérieures concernant la situation financière de la commune, jusqu'à entamer la confiance entre la population et le Conseil communal. Il convient aujourd'hui, pour chacune et chacun, de regagner cette constance et dès lors, la question se pose de savoir si la maîtrise des comptes est passagère et durable. La présentation de la planification financière 2016-2020, mise à jour régulièrement comme l'exige la loi sur les communes, devrait permettre de dégager quelques éléments de réponse. M. Camille Bavaud rappelle toutefois le dicton « chat échaudé craint l'eau froide » et, par conséquent et pour éviter tout doute sur le budget énoncé, M. Camille Bavaud se permet de demander à la

commission financière de clarifier la première phrase du dernier alinéa du chiffre 1 de son rapport, soit « *Sur la base des chiffres effectifs au 30 septembre 2015, il semble que le budget a été établi avec prudence* ». M. Camille Bavaud est préoccupé par le terme « *semble* ». Il estime donc, à titre personnel, que soit la commission financière juge que le Conseil communal a estimé correctement les rentrées fiscales des personnes physiques, ou alors elle ne partage pas cette estimation. Pour écarter tout doute à ce sujet, M. Camille Bavaud demande à la commission financière de se déterminer à ce sujet.

Mme Monique Gründler, Présidente de la commission financière, répond que le terme « *semble* » est une appréciation personnelle de la commission financière parce que la commission aurait souhaité mettre les impôts plus haut, pour aller plus loin dans l'évolution de la commune et pour pouvoir également augmenter les charges liées à ce budget de fonctionnement. Les chiffres servant de base au 30 septembre comprennent beaucoup de données inconnues par rapport aux rentrées fiscales pour l'année 2015 et c'est pourquoi la commission financière a indiqué dans son rapport qu'il semble que les estimations soient correctes. Personne ne peut dire s'il l'on est dans le vrai ou dans le faux, seul l'avenir nous le dira car nous parlons bien d'un budget.

M. Camille Bavaud n'est pas satisfait de la réponse de la commission financière. Il a pu lire que le Conseil communal a estimé les rentrées fiscales avec prudence. Dès lors que la commission financière n'est pas d'accord avec cette estimation, elle doit le dire au Conseil communal et le citer dans son rapport pour l'Assemblée communale. Mais il n'est pas acceptable, pour lui, de lire dans un rapport qu'il semble que les chiffres soient à peu près justes. On peut aussi bien dire que cela est à peu près faux. Il demande donc le point de vue ferme de la commission financière, car dans le rapport, il y a clairement un doute qui plane sur les options qui ont été prises par le Conseil communal et cela, il ne peut pas l'accepter.

Mme Monique Gründler confirme que la commission financière a analysé en grande profondeur le budget 2016, et après avoir réclamé des chiffres complémentaires à l'administration, et passé des heures à analyser et discuter avec Mme Genetelli et le Conseil communal, elle peut confirmer que le budget est tout à fait correct.

M. Camille Bavaud remercie Mme Monique Gründler pour cette précision.

2.4. Vote sur le budget de fonctionnement

La parole n'est plus demandée et le Syndic passe au vote du bulletin de fonctionnement 2016. A la question ; « Que celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement tel que présenté s'expriment en lavant la main ».

Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa confiance.

Il donne maintenant la parole à M. Thierry Bussard, conseiller communal, pour la présentation du premier objet du budget d'investissement 2016

2.5. Présentation du budget d'investissement, objet par objet, et vote

a) Compte 020.506.2 : Elaboration du nouveau site internet communal : Fr. 7'000.00

M. Thierry Bussard explique que le site internet communal n'est plus vraiment dans l'air du temps. Même si les infos et documents importants y sont disponibles, son ergonomie n'est de loin plus optimale. Il s'agit d'améliorer ces points pour que les personnes qui visitent notre site internet puissent accéder facilement aux documents ou infos qu'elles recherchent, puissent commander et payer certains services en ligne (ex : abonnement

journalier de train), mais également pour simplifier les mises à jour du site par notre administration. C'est pourquoi le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 7'000.- pour la création d'un nouveau site internet et de recourir à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 1'120.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 1'050.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 1 % l'an (Fr. 70.00), selon les conditions du marché.

Le Président remercie M. Thierry Bussard et demande s'il y a des questions à ce sujet.

Ce n'est pas le cas et le Président passe au vote, en demandant aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec cette proposition de s'exprimer en levant la main.

La demande d'investissement de Fr. 7'000.00 pour l'élaboration du nouveau site internet communal est accepté à la majorité moins une abstention. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive et passe à la présentation du point suivant.

b) Compte 294.503.8 : Adaptation des portes et des serrures du centre scolaire et sportif : Fr. 25'000.00

Le Président explique que les travaux prévus par le Conseil communal consistent à améliorer les sorties de secours de la salle polyvalente. Il est question d'élargir l'ouverture de la sortie de secours de la salle polyvalente, côté vitre et de poser une serrure anti-panique. Les autres portes de sortie, côté école et côté buvette, seront elles aussi dotées d'une serrure anti-panique, tout comme les trois sorties principales. Par ailleurs, le Conseil communal prévoit d'équiper les entrées du centre sportif de serrures électroniques qui permettront de gérer plus facilement les détenteurs de clés, et ainsi de s'assurer que seules les personnes autorisées puissent avoir accès à l'intérieur du bâtiment.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 25'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 1'000.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 750.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 1 % l'an (Fr. 250.00), selon les conditions du marché.

Le Président demande s'il y a des questions à ce sujet.

M. Gilbert Fragnière de Cousset s'inquiète de savoir si les sociétés pourront disposer de plusieurs clés d'accès.

Le Président assure que les sociétés disposeront du nombre de clés qui leur sera nécessaire pour leurs activités courantes, contre une caution à déposer à l'administration communale.

Mme Catherine Gabriel de Cousset se demande si c'est bien utile de procéder à des travaux de transformations si à terme et comme tout le monde le sait, il est prévu des changements d'affectations des locaux pour les écoles. Elle se pose la question de l'utilité et surtout du fait qu'au niveau prioritaire, les citoyennes et les citoyens demandent depuis des années et des années une place de jeu pour les enfants scolarisés au centre scolaire et sportif.

Le Président lui répond que les travaux proposés ne mettent pas en question les projets scolaires communaux, car il s'avère nécessaire de procéder à ces adaptations pour des raisons de sécurité.

M. Camille Bavaud demande si le changement d'une porte et des serrures apportent une plus-value au bâtiment. Cette question se pose pour savoir si vraiment cette dépense a bien sa place dans les investissements ou plutôt si elle ne devrait pas figurer au budget de fonctionnement. A son avis, ni le changement de la porte, ni le changement des serrures n'apportent de plus-value et dès lors cet objet devrait figurer au budget de fonctionnement.

Le Président lui répond que le budget de fonctionnement comprend des charges à court terme alors que le budget d'investissement prévoit des dépenses à long terme.

M. Olivier Jay de Montagny-les-Monts souhaiterait entendre la réponse du Conseil communal concernant la question relative à la place de jeu du centre scolaire et sportif de Cousset, surtout que selon lui, cela ne coûterait pas si cher d'aménager une telle place.

Le Président lui répond que les coûts peuvent être trompeurs et créer une place de jeu basique au Centre sportif de Cousset reviendrait trois fois plus chers que celles aménagées à Montagny-la-Ville pour Fr. 17'000.00. Le Conseil communal a clairement en projet d'aménager une place de jeu au centre sportif de Cousset mais il a décidé d'attendre sur les résultats de l'étude pour s'assurer du dimensionnement et de l'emplacement de la future place de jeu.

M. Dominique Maendly de Cousset demande pourquoi doit-on changer les serrures alors que l'on ne sait pas ce qui va advenir du bâtiment.

Le Président répond que le Conseil communal a décidé de présenter cet investissement pour des questions urgentes de sécurité et pour garantir un accès sécurisé au bâtiment pour lutter contre les vols et les déprédations.

M. Dominique Maendly estime que comme cela fait des années que cette situation est connue, il ne comprend pas cet empressement à vouloir changer notamment les serrures alors qu'une étude de transformation du bâtiment est en cours. Il trouve qu'il serait plus normal d'attendre que d'accepter cet investissement.

Le Président lui répond qu'il s'agit d'amener des améliorations qui serviront pour les années à venir, même s'il fallait tout d'un coup déplacer les serrures nouvellement installées.

M. François Genetelli indique que la commission financière a posé les mêmes questions mais il tient à souligner l'aspect le plus important, soit la sécurité des portes de secours. La situation actuelle n'est pas satisfaisante car la porte de secours de la salle polyvalente est clairement sous-dimensionnée. Les serrures font bien partie du paquet mais il ne faut pas perdre de vue l'enjeu principal de l'investissement, soit la sécurité des personnes.

Quelqu'un demande la différence de coût entre les serrures et les portes à changer.

Le Président lui répond que les portes à changer reviennent à Fr. 9'000.00 et que donc que les serrures reviennent à Fr. 16'000.00.

M. Dominique Maendly demande quel est le délai légal pour adapter la porte.

Le Président répond qu'il n'y a aucun délai légal mais il s'agit de mettre à la norme les sorties de secours en fonction de l'occupation actuelle de la salle polyvalente.

M. Dominique Maendly demande de reporter cet objet pour la prochaine Assemblée communale.

Le Président répond qu'il n'est pas prévu, lors de la présentation des comptes, de discuter du budget.

M. Pedro Brasil, Président de la société de gym, attire l'attention sur l'état des douches du centre sportif qui se dégrade de jour en jour et au lieu de s'occuper de cela, le Conseil

communal propose de dépenser Fr. 25'000.00 pour des portes et des cylindres. Il ne comprend pas cette stratégie alors qu'une étude sur les bâtiments scolaires est en cours, même s'il reconnaît que la porte de secours de la salle polyvalente ne respecte probablement pas les normes.

Le Président répond qu'il considère que l'état général des douches n'est pas si mauvais que ça mais reconnaît que la réparation devient difficile du fait de la rareté des pièces de rechange.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote, en demandant aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec cette proposition de s'exprimer en levant la main.

La demande d'investissement de Fr. 25'000.00 pour l'adaptation des portes et des serrures du centre scolaire et sportif est accepté par 41 avis positifs et 39 avis négatifs. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive et passe à la présentation du point suivant.

c) Compte 294.506.1 : Changement des luminaires du centre scolaire et sportif : Fr. 9'000.00

Le Président explique qu'il s'agit de changer les luminaires du sous-sol, de la galerie à l'étage et du passage des escaliers aux vestiaires qui sont toujours équipés du système installé lors de la construction du centre scolaire et sportif en 1979. Comme les pièces de rechange n'existe plus, il faut poser de nouveaux luminaires, qui seront les mêmes que ceux installés avec détecteurs de mouvement en 2009, lors de la première étape qui a consisté à changer les luminaires du hall, du rez-de-chaussée et à l'étage.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 9'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 1'440.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 1'350.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 1 % l'an (Fr. 90.00), selon les conditions du marché.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote en demandant aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec cette proposition de s'exprimer en levant la main.

La demande d'investissement de Fr. 9'000.00 pour le changement de luminaires du centre scolaire et sportif est accepté à la majorité, moins 3 avis négatifs. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive et passe à la présentation du point suivant.

d) Compte 620.501.45 : Remise en état des routes communales–Etape XV : Fr. 225'000.00

Le Président passe la parole à M. Bertrand Joye, conseiller communal, pour la présentation de l'investissement. Ce dernier explique qu'après un budget 2015 sans planification de travaux routiers, le Conseil communal relance la remise en état des routes communales. Il est prévu pour 2016 de :

- Profiter des travaux de FRIGAZ à la route de Corcelles à Cousset pour procéder à une réfection complète du tapis de roulement. Les travaux pour l'ensemble de la route sont estimés à Fr. 265'000.00, auxquels il faut déduire une participation financière de FRIGAZ estimée à Fr. 105'000.00. Au final, le coût à charge de la commune se montera à Fr. 160'000.00.

- La conduite d'évacuation des eaux de route sur le bas de la Tséraz à Cousset est obstruée par des dépôts de calcaire provoqués par l'écoulement des eaux de surface permanente. Cette conduite ne permet plus d'assurer le bon écoulement de l'eau. Il en résulte des débordements à hauteur des grilles de route qui posent des problèmes de sécurité, notamment en hiver à cause du gel. Il est donc question de remplacer cette conduite que les camions cureurs n'arrivent plus à assainir. Les travaux sont estimés à Fr. 25'000.00.
- Il est question de procéder à des taconnages, reflâchages et gravillonnages de routes à plusieurs endroits dans la commune, notamment sur la route entre Montagny-les-Monts et Grandsivaz, la traversée de Mannens depuis la route cantonale jusqu'à la laiterie, la route de Villarey et la route de la Cabuche à Montagny-la-Ville. D'autres réparations mineures seront effectuées de part et d'autres. Les travaux sont estimés à Fr. 40'000.00.

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver le crédit de Fr. 225'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 18'000.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 7 % l'an (Fr. 15'750.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 1 % l'an (Fr. 2'250.00), selon les conditions du marché.

Arrivé en fin de présentation, M. Bertrand Joye demande s'il y a des questions.

M. Claude Nusbaumer de Mannens demande quel est l'utilité d'épandre du gravier sur les routes car il estime que cela est dangereux.

M. Bertrand Joye répond qu'il s'agit surtout de protéger le coffre de la route en renforçant le tapis d'usure avec un mélange de gravier et de bitume liquide. Une fois que les véhicules ont roulé sur ce mélange pendant quelques jours et que l'entreprise procède à un balayage, il n'y a plus aucun danger.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote en demandant aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec cette proposition de s'exprimer en levant la main.

La demande d'investissement de Fr. 225'000.00 pour la remise en état des routes communales—Étape XV est acceptée à la majorité, moins 1 avis négatif. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive et passe à la présentation du point suivant.

e) Compte 620.506.00 : Achat de véhicules et machines pour la voirie : Fr. 217'000.00

Le Président donne la parole à M. Bertrand Joye qui explique que pour des raisons de protection de l'environnement, les collectivités publiques n'ont plus le droit d'utiliser des désherbants chimiques. Soucieux de trouver une solution pour répondre au besoin de notre commune dotée de grandes surfaces à traiter, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'acquérir pour Fr. 4'000.00 un désherbeur thermique qui fonctionne au gaz.

M. Bertrand Joye continue en expliquant qu'après plus de 10 ans de bons et loyaux services, occupés à transporter des matériaux en tout genre, à saler et à déblayer la neige sur les routes communales durant plus de 5000 heures, l'état technique du transporteur Lindner de la voirie s'est détérioré à un point où son remplacement s'est tout naturellement imposé. En effet, ces deux dernières années, les réparations effectuées par l'atelier mécanique se sont élevées à Fr. 36'000.00 environ et, malgré cela, l'essieu avant est usé à un tel point qu'il nécessite une réparation dont le coût est important (Fr. 28'000.00). La valeur actuelle du véhicule est estimée à Fr. 20'000.00.

Tenant compte de ce qui précède, le Conseil propose l'acquisition d'un nouveau véhicule, capable de remplir les mêmes missions que l'ancien avec l'avantage de présenter une plus grande flexibilité grâce à un système de bennes multilift.

Le montant de l'investissement, Fr. 213'000.00, tient compte de la reprise de l'ancien transporter et des adaptations nécessaires pour la lame à neige, la saleuse, la grue et les différentes bennes.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 217'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 34'720.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 15 % l'an (Fr. 32'550.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 1 % l'an (Fr. 2'170.00), selon les conditions du marché.

M. Bertrand Joye demande s'il y a des questions.

Mme Kathrin Gabriel de Cousset tient à remercier M. Bertrand Joye pour sa présentation détaillée et regrette que l'Assemblée communale n'ait jamais eu un rapport aussi détaillé sur l'état de la rampe de rollerskate qui mérite elle aussi une analyse sous l'angle de la prévention des accidents. Elle constate qu'il y a des moyens importants qui sont libérés pour les véhicules communaux et vraiment peu pour les places de jeu et de loisirs, alors que le bien des enfants devrait lui aussi compter.

Une personne demande si l'on ne pourrait pas louer ce genre de matériel.

M. Bertrand Joye répond que le Conseil communal a regardé la chose, mais il n'a pas trouvé des conditions de location qui conviennent à l'utilisation intensive de la commune. Il a même recherché un véhicule d'occasion, malheureusement sans succès.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote en demandant aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec cette proposition de s'exprimer en levant la main.

La demande d'investissement de Fr. 217'000.00 pour l'achat de véhicules et machines pour la voirie est accepté à la majorité, moins 1 avis négatif. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive et passe à la présentation du point suivant

- f) **Compte 700.501.00 – Réfection conduite eau potable Les Parchys à Montagny-la-Ville : Fr. 75'000.00**
et
- g) **Compte 710.501.00 – Réfection conduite eaux claires les Parchys à Montagny-la-Ville : Fr. 75'000.00**

Le Président donne la parole à M. Thierry Bussard, conseiller communal, qui explique que, suite à la mise à l'enquête de 3 nouveaux immeubles à la route des Parchys à Montagny-la-Ville, la commune s'est trouvée confrontée à un problème conséquent, le fait que les conduites d'eaux claires et d'eaux potables traversant le quartier sont privées. Le volume des eaux claires récupérées par ces 3 immeubles, selon les calculs du bureau d'ingénieurs RIBI SA, dépasse la limite d'absorption du collecteur privé. Le raccordement de ces nouveaux immeubles pourrait potentiellement poser problème en cas de fortes intempéries. La solution est le remplacement de cette dernière. Cette situation étant arrivée dans l'urgence, à quelques semaines seulement de l'assemblée du budget 2016 qui était quasiment bouclée, le Conseil communal propose une mesure urgente permettant de solutionner une partie du problème, par le remplacement, dans la partie inférieure du quartier de la conduite existante de diamètre 200 par une conduite de diamètre 300. Cette solution permettra de régler tout risque d'inondation en cas de fortes

précipitations. Par la même occasion, le remplacement de la conduite d'eau potable est également envisagé. Tous ces travaux seront réalisés à condition que les propriétaires actuels acceptent de céder ces conduites à la commune (discussion à venir).

Afin de pouvoir réaliser ces travaux rapidement, et seulement si toutes les conditions ci-dessus sont réunies, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver l'investissement de Fr. 75'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de Fr. 75'000.00 pour le remplacement de la conduite d'évacuation des eaux claires.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 150'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 7'500.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 6'000.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 2 % l'an (Fr. 1'500.00), selon les conditions du marché.

Arrivé en fin de présentation, M. Thierry Bussard demande s'il y a des questions.

M. Michel Collaud de Montagny-la-Ville interpelle le Conseil communal sur le programme de construction des 3 immeubles. Il ne comprend pas que l'on puisse construire 3 logements par immeuble, sur trois niveaux différents, alors que lui n'a pas pu le faire à l'époque dans le même quartier. Il se plaint de l'application du principe des 2 poids, 2 mesures dans cette commune.

M. Stéphane Joye, conseiller communal, explique que suite à la révision du PAL, le règlement communal d'urbanisme a changé et dès lors, les projets soumis à l'enquête sont conformes au règlement en vigueur.

M. Michel Collaud fait état qu'en plus, la propriété en zone qui lui appartient à côté de chez lui a été dézonée déjà en 2012 alors que ce n'était pas prévu. Il regrette qu'un ancien juge de paix, postier et banquier puisse bénéficier de passe-droit alors que lui-même, qui n'a jamais rien réclamé à la commune, a subi un dézonage sans avis préalable et sans lui donner de chance. Il constate qu'à Russy, chez son beau-frère, la commune a réuni tous les propriétaires de terrains à bâtir non construits pour leur donner un délai pour valoriser leurs biens avant le dézonage.

M. Stéphane Joye répond que le dézonage qui a été décidé en 2013 a fait l'objet de procédures et il confirme que M. Collaud a été consulté dans ce cadre et qu'il a pu s'exprimer. Il répète que les constructions à l'enquête respectent le règlement communal d'urbanisme.

M. Michel Collaud confirme une application regrettable de la politique des 2 poids 2 mesures à la commune et à la DAEC à Fribourg. Il cite l'exemple d'une personne qui a insisté pour être entendu à la DAEC à Fribourg et cela a permis de déboucher sur une solution.

M. Stéphane Joye propose à M. Michel Collaud de s'exprimer par le biais de la procédure de mise à l'enquête des bâtiments qui est en cours en ce moment.

M. Gaël Dubois de Cousset demande s'il n'est pas possible d'infiltrer les eaux comme c'est possible à Montagny-les-Monts.

M. Thierry Bussard répond que le terrain à Montagny-la-Ville ne permet pas l'infiltration des eaux, selon l'étude du PGEE. La proposition qui est faite à l'Assemblée communale est la meilleure dans l'urgence, du fait que le collecteur des eaux claires ne permet pas d'assurer le débit supplémentaire provoqué par la construction des 3 immeubles supplémentaires.

M. Jérémie Joye de Mannens demande quel est l'intérêt pour la commune de reprendre ce collecteur privé.

M. Thierry Bussard répond qu'en général les conduites sont reprises par la commune pour simplifier la gestion des nouveaux raccordements afin de les individualiser et de simplifier les responsabilités en cas de réparation de conduites. Cela représente un certain coût pour la commune mais la gestion s'en trouve simplifiée, au niveau de l'entretien également.

M. Daniel Francey de Grandsivaz demande s'il ne serait pas plus simple de construire une nouvelle conduite en bordure de la zone à bâtir.

M. Thierry Bussard en a discuté avec le bureau d'ingénieurs RIBI à Fribourg mais on se heurte là à une problématique de coût et de raccordement des propriétés existantes.

M. Camille Bavaud de Montagny-les-Monts souligne le fait que la route du quartier est privée. Il estime qu'une reprise de cette route, telle quelle dans le gabarit actuel, n'est pas possible étant donné qu'elle ne répond pas aux normes. Il demande dès lors quel est l'intérêt de la commune d'aller construire un collecteur public dans une route privée alors que la non-reprise de la route date de l'ancienne commune de Montagny-la-Ville. Il estime que c'est un serpent de mer et que c'est pour lui incompréhensible.

M. Thierry Bussard répond qu'il s'est agi de trouver une solution pour parer au plus pressant, qu'il ne s'agit pas de reprendre la route mais de reprendre dans un premier temps la conduite des eaux claires, puis dans un 2^{ème} temps, la conduite d'eau potable. Dans la situation actuelle, cette solution semble être la meilleure pour le Conseil communal et pour le bureau d'ingénieurs RIBI à Fribourg.

M. Jacques Wehrli de Cousset demande de ce qu'il va advenir si le projet venait à être refusé ce soir.

M. Thierry Bussard répond que cela va poser des problèmes principalement pour la faisabilité du projet des trois immeubles. Il faudra cependant que la commune recherche une autre solution et il reconnaît qu'en raison du délai très court entre la nécessité de trouver une solution et l'impression du bulletin d'information, il y a peut-être d'autres variantes mais en l'état, c'est seulement celle présentée ce soir qui peut être discutée.

M. Camille Bavaud de Montagny-les-Monts fait remarquer que les trois nouveaux immeubles sont à proximité du home en construction aux Fauvettes. Il demande s'il n'y a pas la possibilité de trouver une solution commune pour régler ce problème d'évacuation des eaux. Par ailleurs, la question se pose de savoir s'il est opportun de construire une conduite communale dans une route privée qui ne pourra pas être reprise.

M. Thierry Bussard répond que pour le home les Fauvettes, l'évacuation des eaux claires se fait par l'autre versant, soit dans le ruisseau du Riaux. Il explique qu'à son avis ce n'est pas possible de remonter les eaux claires par pompage jusqu'au Riaux.

Mme Anita Balz de Montagny-les-Monts résume la situation en indiquant que le Conseil communal demande en urgence un crédit conséquent pour une conduite à poser dans une route privée, avec quasi aucun intérêt pour la commune si ce n'est de faciliter les discussions avec les propriétaires. Si la situation persiste comme aujourd'hui, ce sera donc aux propriétaires de payer.

M. Thierry Bussard répond que ce n'est pas aux propriétaires de payer, d'ailleurs ce dernier refuse de payer quoi que ce soit concernant cette situation car c'est bien la commune qui doit fournir les conditions pour assurer l'évacuation des eaux claires, soit de changer le diamètre de la conduite de 200 mm en 300 mm. Et il faut rappeler que les propriétaires devront s'acquitter des taxes de raccordement.

Une personne demande si ce n'est pas plutôt au promoteur des 3 immeubles de contacter le propriétaire de la conduite privée pour discuter du raccordement et du financement pour la modification de la conduite sous-dimensionnée. On peut en effet penser qu'il s'agit de problèmes privés qui peuvent arriver à tout à chacun et qui doivent être résolus au cas par cas.

M. Thierry Bussard répond que le promoteur n'en a cure des problèmes de sous-dimensionnement, il demande à la commune où raccorder les services des eaux et la commune doit répondre.

Cette personne se demande s'il n'y a pas un manque d'anticipation de ce promoteur.

M. Thierry Bussard estime que ce n'est pas le cas. Il donne ensuite la parole à Gilles Genilloud qui explique que la commune doit fournir les conditions de raccordement pour les terrains privés afin de permettre la construction de logements. En l'état, le collecteur est trop petit et c'est bien à la commune d'adapter l'infrastructure, et non au promoteur ou au propriétaire. M. Thierry Bussard répète que la commune est liée par une obligation d'adapter ce collecteur pour le rendre conforme et apte à laisser passer le débit supplémentaire.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote en demandant aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec cette proposition de s'exprimer en levant la main.

La demande d'investissement de Fr. 150'000.00 pour la réfection de la conduite d'eau potable et la réfection de la conduite des eaux claires du quartier des Parchys à Montagny-la-Ville est refusé par 48 avis négatifs et 31 avis positifs. Le Président prend acte de cette décision et passe à la présentation du point suivant

- h) Compte 700.501.12 – Réfection réseau d'eau de Montagny-la-Ville – Etape 2 : Fr. 260'000.00**
- i) Compte 710.501.09 – Mise en séparatif des eaux claires et usées de Montagny-la-Ville – Etape 2 : Fr. 185'000.00**

Le Président passe la parole à M. Thierry Bussard qui explique que les deux investissements sont liés. Il rappelle qu'au budget 2015, l'Assemblée communale a accepté deux investissements, l'un de Fr. 514'000.- pour la 1^{ère} étape du remplacement de la conduite principale de distribution d'eau potable traversant Montagny-la-Ville et l'autre de Fr. 371'000.00 pour le remplacement simultané de la conduite des eaux usées. Le secteur concerné par les travaux va des Fauvettes jusqu'à l'Auberge de l'Union. Ces travaux vont être réalisés d'ici l'été 2016. Une deuxième étape, pour la partie haute du village, c'est-à-dire depuis l'auberge jusqu'au 1^{ère} virage en direction de Léchelles à la hauteur du débouché de la route de la Cabuche, n'était prévue qu'à partir de 2019-2020. Cependant, suite à une fuite d'eau importante survenue au printemps 2015, Les services techniques ont constaté que la conduite d'eau potable était dans un état déplorable. De ce fait, afin d'éviter des réparations multiples d'ici à 2020, et ceci malgré le coût important, le Conseil Communal propose à l'Assemblée communale d'avancer les travaux de la 2^{ème} étape, en acceptant un crédit de Fr. 260'000.- afin de remplacer la conduite d'eau potable en même temps que l'étape 1. De plus, il s'agira de poser à nouveau de manière simultanée un collecteur des eaux usées pour un coût estimé à Fr. 185'000.00. Ceci aura l'avantage de créer qu'une seule fois des perturbations de la traversée de Montagny-la-Ville (bruit, croisement alternatif, poussière.....) et de coûter moins cher en exécutant les travaux en une fois sans interruption. Une fois les travaux terminés, un revêtement phonique devrait être réalisé par le canton, ce qui n'aurait pas été le cas tout de suite si la 2^{ème} étape n'était pas réalisée en même temps.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 260'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de Fr. 185'000.00 pour la pose s'une nouvelle conduite des eaux usées et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera, pour la conduite d'eau potable, à Fr. 13'000.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 10'400.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 1 % l'an (Fr. 2'600.00), et, pour la conduite des eaux usées, à Fr. 9'250.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 7'400.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 1 % l'an (Fr. 1'850.00), selon les conditions du marché.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote en demandant aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec cette proposition de s'exprimer en levant la main.

Les demandes d'investissement de Fr. 260'000.00 pour la réfection réseau d'eau de Montagny-la-Ville – Etape 2 et de Fr. 185'000.00 pour la mise en séparatif des eaux claires et usées de Montagny-la-Ville – Etape 2 sont acceptées à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive et passe à la présentation du point suivant.

j) Compte 700.501.23 – Raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eau potable : Fr. 8'000.00

Le Président donne la parole à M. Thierry Bussard qui explique que cet investissement consiste, pour la commune, à fournir les vannes de raccordement au réseau d'eau potable qui sont à charge de la commune, ainsi que la part des frais pour exécuter ces travaux (fouilles, remblai, etc.).

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 8'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 400.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 320.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 1 % l'an (Fr. 80.00), selon les conditions du marché.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote en demandant aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec cette proposition de s'exprimer en levant la main.

La demande d'investissement de Fr. 8'000.00 pour le raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eau potable est acceptée à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive et passe à la présentation du point suivant.

k) Compte 700.501.34 – Extension réseau d'eau et défense incendie à la Vignetta à Mannens : Fr. 10'000.00

Le Président donne la parole à M. Thierry Bussard qui informe que la conduite d'eau potable privée, à la rue de la Vignetta à Mannens, se termine actuellement en bras mort. La défense incendie pour ce quartier n'est de plus pas optimale. Afin de pouvoir résoudre ces 2 problèmes, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter un crédit de Fr. 10'000.- pour l'installation d'une borne hydrante. Cet investissement sera réalisé à la condition que le propriétaire actuel de la conduite d'eau potable accepte de la céder à la commune.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 10'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 500.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 4 % l'an (Fr. 400.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 1 % l'an (Fr. 100.00), selon les conditions du marché.

M. Gilbert Stocker demande si c'est une habitude pour la commune de reprendre les conduites privées. Il estime que la commune applique vraiment la politique des deux poids, deux mesures. Il se demande si c'est une généralité.

M. Thierry Bussard répond que la reprise de conduites principales par la commune est quelque chose de courant, pour autant que cela est souhaité par le propriétaire et que la qualité technique répond à la norme.

M. Jérémie Joye demande s'il est prévu de raccorder beaucoup de nouvelles constructions dans ce secteur.

M. Thierry Bussard répond par la négative, qu'il s'agit d'améliorer la couverture de défense incendie et de régler la problématique du bras mort, un souci de santé publique car cela provoque de l'eau stagnante qui peut potentiellement être contaminée par des bactéries. Il s'agit aussi de reprendre la conduite privée par la commune.

La parole n'est plus demandée et le Président passe au vote en demandant aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec cette proposition de s'exprimer en levant la main.

La demande d'investissement de Fr. 10'000.00 pour l'extension du réseau d'eau et de défense incendie à la Vignetta à Mannens est acceptée à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive et passe à la présentation du point suivant.

D) Compte 740.524.0 – Aménagement et construction d'urnes funéraires : Fr. 3'500.00

Le Président passe la parole à M. Bertrand Joye qui explique que le Conseil communal propose d'agrandir le jardin du souvenir de Mannens pour permettre de disposer plus d'emplacements libres.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter le crédit de Fr. 3'500.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire.

En cas d'emprunt, le coût financier annuel se montera à Fr. 140.00 décomposé par l'amortissement obligatoire de 3 % l'an (Fr. 105.00) et par l'intérêt prévisible de la dette contractée de 1 % l'an (Fr. 35.00), selon les conditions du marché.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote en demandant aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec cette proposition de s'exprimer en levant la main.

La demande d'investissement de Fr. 3'500.00 pour l'aménagement et constructions d'urnes funéraires est acceptée à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa décision positive et passe à l'approbation finale du budget de fonctionnement et d'investissement.

2.6. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement.

Le Président passe au vote formel final pour l'approbation du budget de fonctionnement et d'investissement tel que présenté.

Il demande aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord avec les propositions et décisions prises ce soir de s'exprimer en levant la main.

Le budget de fonctionnement et d'investissement 2016 est approuvé à l'unanimité. Le Président remercie l'Assemblée communale pour sa confiance.

3. Information sur la planification financière 2016 – 2020

Le Président donne la parole à Mme Chantal Genetelli pour l'information sur la planification financière 2016-2020.

Mme Chantal Genetelli explique que cette information n'est pas la planification 2016-2020, mais celle de 2017 à 2021 car le budget 2016 vient juste d'être approuvé. De plus, cette année supplémentaire permet d'inclure des frais financiers pour des investissements qui viennent d'être approuvés.

Mme Genetelli explique les différentes étapes et réflexions, les bases de travail.

Elle explique que la planification financière est une base de travail pour le Conseil communal, qui tient compte des besoins et des ressources de la commune. Il permet d'obtenir des indicateurs qui ne correspondent en aucun cas au budget des années 2017 à 2021.

La méthode a pris en considération les charges par nature sur la base du budget 2016 apuré des éléments non récurrents et exceptionnels et l'élaboration de scénarios sur la base de statistiques par le canton, de données bancaires, de l'expérience et de données politiques. Il a fallu prendre en compte encore les grands projets d'investissement et tenir compte des flux de trésorerie.

L'hypothèse retenue par le Conseil communal était de ne pas augmenter le coefficient d'impôt sur le revenu, de prendre en compte le faible intérêt bancaire à 5 ans, sans inclure les subventions et recettes spécifiques au compte d'investissement, de compter un taux d'inflation de 0.1 % par année tel que préconisé par l'OFAS, de l'augmentation de la population de 64 habitants par an selon l'OFAS, de la moyenne stable de l'impôt sur les personnes physiques, de l'utilisation des montants calculables comme les loyers, les emprunts et l'amortissement de l'actif immobilisé et l'utilisation d'une progression linéaire faible ou le statu quo pour les éléments difficilement mobilisables comme les impôts des personnes morales, les contributions immobilières, l'impôt sur les plus-values, etc.

Les investissements prévus par le Conseil communal sont les suivants :

- En 2018 : L'augmentation des lits en EMS pour 2 millions, les travaux liés aux PGEE pour 1 million et les réfections des routes pour un demi-million de francs.
- En 2019 : Participation à la construction du nouveau CO de la Broye pour 2 millions, la centralisation des écoles pour 3 millions, comprenant, la construction pour 7 millions moins la vente des bâtiments actuels estimés à 4 millions.
- En 2020 : Participation communale à la construction de la STEP régionale pour 5,3 millions de francs.

Au final, la planification financière 2017 à 2021 se présente comme suit en ce qui concerne les charges (en mio. de francs) :

Totaux par nature	Prévision 2017	Prévision 2021
30 – Autorité-personnel	1.158	1.162
31 – Biens-services-marchandises	1.275	1.5
32 – Intérêts et escomptes	0.174	0.244
33 – Amortissements	0.817	1.285
35 – Charges liées	3.487	3.594
36 – Aides et subventions	0.317	0.317
TOTAL DES CHARGES	7.228	8.102

Mme Genetelli explique que la hausse planifiée de Fr. 900'000.00 en 5 ans est due principalement aux nouveaux amortissements pour Fr. 500'000.00 et Fr. 300'000.00 sur les biens, services et marchandises.

Elle poursuit avec la planification des produits (en mio. de francs) :

Totaux par nature	Prévision 2017	Prévision 2021
400 – Impôts sur les personnes physiques	4.079	4.428
401 – Impôts sur les personnes morales	0.131	0.137
402 – Contributions immobilières et taxes	0.513	0.533
403 et 404 – Impôts sur les mutations	0.273	0.284
423 – Revenus des immeubles	0.148	0.148
434 – Taxes de remplacement et d'utilisations	0.529	0.581
435 – Vente et prestations de services	0.485	0.518
441 – Part à l'impôt sur les véhicules	0.159	0.166
460 – Péréquation financière	0.744	0.744
Tous les autres comptes de moins de 100'000.-	0.184	0.197
TOTAL DES PRODUITS	7.245	7.736

Mme Genetelli indique que l'augmentation des revenus se monte à env. Fr. 500'000.00 sur 5 ans.

Elle précise que l'évolution des produits a été estimée en fonction de l'augmentation annuelle de la population sans prendre en compte les statistiques cantonales.

Elle présente ensuite un tableau faisant état du flux de trésorerie en fonction des charges et produits du compte de fonctionnement, tout en tenant compte des investissements. L'évolution prévue de l'endettement entre 2017 et 2021, passe de 10 millions à 20 millions de francs, portant la dette par habitant de Fr. 3'847.00 en 2017 à Fr. 7'565.00 en 2021.

Cette augmentation de l'endettement est la conséquence de la planification de gros investissements.

Selon Mme Chantal Genetelli, il semble raisonnable que le taux d'impôt puisse être maintenu au taux actuel pendant les années 2017 à 2019. Elle rappelle cependant que dans les options retenues, les recettes et les subventions d'investissements n'ont pas été calculées, alors que l'on peut potentiellement penser que la commune va en bénéficier, pour les écoles par exemple.

Elle termine en précisant que les hypothèses qui viennent d'être présentées peuvent ne pas s'avérer, ni dans un sens, ni dans l'autre. Beaucoup de paramètres interviendront et c'est pourquoi, la planification financière sera mise à jour régulièrement.

Arrivée en fin de présentation, Mme Chantal Genetelli donne la parole à Mme Monique Gründler pour le rapport de la commission financière sur la planification financière 2017 – 2021.

Mme Monique Gründler, après avoir rappelé les bases légales du mandat confié à la commission financière, indique qu'après un premier projet de planification, la commission financière a demandé des précisions qui ont conduit à un second projet, dûment documenté, qui a répondu à la demande de la commission. Elle souligne un travail précis, fouillé et très important. La commission partage pleinement la planification du Conseil communal, telle que présentée par Mme Chantal Genetelli. Elle rappelle que tout plan financier est bardé d'incertitudes lorsqu'il est établi pour 5 ans. C'est un outil au service du Conseil communal qui doit être constamment mis à jour et affiné. La commission financière préavise favorablement la planification financière 2017–2021. Elle tient néanmoins à souligner que dès 2019, la commune devra faire face à une forte augmentation de son endettement. A cet égard, elle propose qu'une réflexion soit menée sur la capacité de la commune à rembourser les dettes dans les 10 à 20 années qui suivront.

Arrivée en fin de présentation, le Président remercie Mme Chantal Genetelli et la commission financière pour son travail et passe maintenant au point suivant.

4. Présentation et approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

Le Président passe la parole à M. Jean-Louis Francey, conseiller communal, qui remplace M. Emmanuel Boschi, absent ce soir pour raison de maladie. Il explique qu'en octobre 2015, le Conseil communal a décidé de reprendre l'exploitation de l'Accueil Extra Scolaire (AES) « Point Virgule ». Le conseiller communal responsable, M. Emmanuel Boschi, a alors indiqué, en séance de Conseil communal, n'avoir pas le temps d'établir tous les documents administratifs pour la reprise. C'est alors que M. Jean-Louis Francey s'est proposé pour le remplacer à des conditions qui ont été acceptées par le Conseil communal, notamment celle de se limiter aux seuls travaux administratifs nécessaires pour la reprise de l'AES.

M. Jean-Louis Francey explique avoir repris des analyses déjà effectuées dans le passé par Mme Genetelli, conseillère communal. Il a également consulté des informations sur internet, notamment sur le site officiel de l'Etat de Fribourg qui est à disposition des communes.

A fin octobre, le projet et les tarifs 2016 étaient transmis au Conseil communal qui a approuvé le paquet. C'est ainsi que s'est terminée la mission de M. Francey pour cet objet. Mais comme le responsable du dossier n'est pas là ce soir, il a donc été désigné par le Conseil communal pour présenter cet objet en Assemblée communale.

Il indique qu'il est question, pour la commune, de reprendre la structure pour répondre d'abord aux vœux des responsables de l'AES. Pour bien présenter le contexte à l'Assemblée communale, il passe à la lecture de divers courriers entre la commune et l'AES, faisant état

tout d'abord d'une reprise progressive de l'AES, puis finalement d'une décision rapide de reprise au 1^{er} janvier 2016 par la commune. Cette décision a fait l'objet d'une réponse du comité de l'AES qui a fait part de ses craintes en cas de reprise précipitée de l'AES, risquant ainsi de rompre une certaine continuité et c'est pourquoi, le comité s'est déterminé plutôt pour une reprise en deux temps qui serait pour lui meilleure garante de succès. M. Jean-Louis Francey procède ensuite à la lecture d'une missive de l'AES à ses membres, faisant état d'une préoccupation du comité pour une reprise trop précipitée au 1^{er} janvier 2016, d'un désaccord sur le principe de reprise et d'un appel au refus du règlement proposé ce soir par le Conseil communal.

M. Jean-Louis Francey explique que le Conseil communal a décidé de s'engager dans la reprise de l'AES, non pas pour remettre en question la gestion de l'AES, mais pour cadrer les charges qui connaissent un fort accroissement. Alors qu'elles étaient prévues à Fr. 17'000.00 pour toute l'année selon le budget 2015, les charges au 30 juin 2015 se montent à Fr. 36'366.15. Viennent s'ajouter à ce chiffre les loyers impayés depuis avril 2014 pour Fr. 14'080.05.

M. Jean-Louis Francey explique qu'il ne s'agit que d'une question d'argent et il n'est pas question de mettre en doute le travail des collaboratrices et des collaborateurs de l'AES. Il s'agit de faire bénéficier l'AES des connaissances administratives et financières du Conseil communal. Cela va dans l'intérêt de tous les citoyens de la commune.

Il continue en expliquant qu'il n'y a pas de reprise de l'AES sans adoption du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire. Il explique qu'il est possible d'accepter le règlement, de le refuser et même de l'amender si nécessaire, dans le respect des dispositions légales.

Le Conseil communal a décidé de reprendre rapidement l'AES pour régler ce dossier avant les prochaines élections et ainsi éviter à la nouvelle législature de se replonger dans cette affaire. Il aurait pu se faciliter la vie en laissant faire les futurs élus mais il en a décidé autrement.

Le Conseil communal a le devoir de visionner les dépenses et il faut le reconnaître, ce n'était pas facile pour le Conseil communal d'avoir une vision claire de ce qui se passait à l'AES car, dans la présente législature, il y a eu 5 conseillers communaux différents pour s'occuper de l'AES.

Il termine en expliquant que les cartes sont dans les mains des citoyens qui doivent décider du coût de la politique en matière d'accueil extrascolaire. Il est possible d'accepter ou de refuser le règlement, ou décider de le reporter à des jours meilleurs.

En conclusion, il explique que le train demandé est en gare. Il est possible de le prendre mais pas de le conduire, ou le laisser partir.

Le Président remercie M. Jean-Louis Francey pour sa présentation et ouvre la discussion.

Mme Anita Balz de Montagny-les-Monts, Présidente de l'AES « Point Virgule », remercie M. Jean-Louis Francey pour sa présentation qu'elle considère comme pas très honnête, dans le fait qu'il manque certains aspects du dossier. Elle se permet donc de prendre la parole pour remettre, en quelque sorte, les pendules à l'heure. Tout d'abord, elle cite les bases légales et l'historique ayant conduit à l'ouverture de l'AES à Cousset en 2012. Elle rappelle que le Conseil communal a décidé de confier la gestion de l'AES à une association privée plutôt que de le gérer directement. Cette association est pilotée par quatre personnes bénévoles et tout est mis en œuvre pour un bon fonctionnement de la structure, sans grand soutien du Conseil communal en place à cette époque-là. Aujourd'hui, l'AES répond aux besoins des parents et il fonctionne bien, à l'entière satisfaction des enfants, il suffit de le leur demander. La gestion de l'AES n'est pas une mince affaire avec la prise en charge des enfants, l'organisation des transports et la commande de repas, ce qui fait que le comité bénévole s'est vite retrouvé à la

tête d'une équipe de professionnels de 6 personnes. Il s'agit aussi d'assurer toute la comptabilité. Depuis le début, l'AES a demandé un soutien plus accru à la commune pour le bien de ses citoyennes et citoyens et pour faire face à l'ampleur des tâches. Mme Balz tient à préciser que la situation financière de l'AES s'est dégradée par le fait qu'il a fallu rembourser la dette du début et elle estime que c'est important de le dire. Cela a été dit en séance mais il semble que M. Jean-Louis Francey l'ait oublié dans sa présentation. Dès lors, elle estime que les chiffres donnés par M. Jean-Louis Francey sont une manipulation volontaire de sa part. Mme Balz poursuit en indiquant que l'appel de l'AES auprès de la commune a finalement été entendu pour une reprise administrative dès le début 2016. Par la suite, il était prévu une reprise pure et simple de l'AES. Cela fait des mois que le comité œuvre avec les deux conseillers communaux en charge du dossier pour une reprise garante de succès et qui ait du sens. Plusieurs démarches ont été entreprises pour trouver la bonne formule qui correspond à notre commune. Mais la soudaine rapidité du dossier a surpris le comité qui a tout de suite émis des doutes. Le Conseil communal justifie l'urgence pour des questions financières mais Mme Balz tient à assurer que cela fait 2 ans maintenant que les comptes de l'AES sont équilibrés. Le comité de l'AES salue l'implication du Conseil communal qui permettra à coup sûr d'assurer sa pérennité. Il craint simplement une reprise trop précipitée, qui fasse fi de l'expérience acquise par le comité durant les 4 ans d'ouverture de la structure et qui correspond bien à la demande de la population. Elle informe que lorsqu'il a fallu mettre en place la réglementation à l'ouverture de l'AES, le comité s'est basé sur les documents de la commune de Farvagny qui ont été adaptés pour correspondre le mieux aux besoins de notre commune. La réglementation dans son ensemble a été approuvée par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse. Elle tient à attirer l'attention que le règlement qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée communale a été, de l'aveu de M. Jean-Louis Francey, conseiller communal, rédigé dans l'urgence pour répondre à une attente qui paraît inexplicable aux yeux du comité de l'AES. A aucun moment, l'avis du comité de l'AES n'a été sollicité pour ce projet de règlement alors qu'il existe une structure réglementée qui fonctionne dans la commune. Le comité était pourtant à disposition pour discuter, car il s'agit bien de collaborer ensemble dans ce dossier mais cela n'a pas été fait. Le règlement qui est donc soumis ce soir est très général et inadapté à la situation de la commune, il suffit de lire le point 1.1. qui parle de création alors qu'il devrait plutôt citer la reprise de la structure existante. Ce qui fait le plus de souci au comité, c'est surtout le règlement d'application qui suivra en cas d'approbation du règlement soumis ce soir. Il y a des points qui inquiètent comme la possibilité pour les parents de mettre un pique-nique dans le sac à dos des enfants qui viennent manger à l'AES ou alors la disparition des horaires flexibles, un service très apprécié dans notre commune. Mme Balz relève encore l'augmentation des tarifs qui, même si elle n'est pas énorme, semble acceptable avec tout de même une différence de base de calcul, entre le montant imposable comme actuellement et le montant brut du salaire comme le prévoit le Conseil communal. Cela conduira à une augmentation de tarif pour beaucoup de familles. Ces différences démontrent que même s'il n'y a pas volonté de « détruire » la philosophie de l'AES, le projet de règlement manque de réflexion. Mme Balz indique qu'il n'est pas question de remettre en cause la collaboration avec la commune, mais en précipitant la reprise de l'AES sans tenir compte des attentes de la population et des besoins réels, il y a un risque de retour en arrière dommageable pour la commune. Elle relève encore les craintes soulevées par le personnel de l'AES qui finalement ne sait pas comment va se passer la reprise de la structure d'accueil, alors que ce changement devrait être effectif déjà dans 3 semaines. Et au final, ce que M. Jean-Louis Francey s'est bien gardé le relever, c'est que le Service de l'Enfance (SEJ) et de la Jeunesse a écrit un courriel au Conseil communal pour faire part de ses craintes d'une reprise précipitée, quand bien même le SEJ ne peut pas s'opposer au règlement communal qui lui a été soumis pour examen préalable. Mme Balz ne souhaite pas entrer en guerre, mais propose de prendre le temps nécessaire pour une reprise harmonieuse de l'AES par la commune, en profitant de l'expertise des personnes qui y collaborent maintenant depuis des années. Il serait par exemple

possible pour la commune de reprendre la partie administrative à partir du 1^{er} janvier 2016 et dès la rentrée scolaire 2016-2017, de prévoir une reprise totale, avec l'instauration dès le début de l'année, de groupes de travail mixtes entre l'AES et le Conseil communal. En conclusion, elle invite l'Assemblée communale à refuser le règlement communal proposé ce soir et de reporter ce point lors de la prochaine Assemblée communale.

M. Jacques Wehrli demande si le Conseil communal a la capacité de reprendre l'AES au 1^{er} janvier 2016.

M. Jean-Louis Francey répond que tout est prêt mais il y a eu trop de perte de temps. Il tient à préciser qu'aller vite ne veut pas dire se précipiter. Un des objectifs était de travailler ensemble et il faut mettre à profit la période jusqu'à la fin de la présente année scolaire pour affiner ce qui a été établi par le Conseil communal. Il précise que tous les documents préparés ont été remis à l'AES. Tout est question de volonté, ce qui ne semble pas être le cas vu l'invitation lancée par l'AES visant à refuser l'approbation du règlement. Mais si les deux parties sont d'accord, il est possible de prévoir une reprise au 1^{er} janvier.

Mme Anita Balz répond que la volonté était là suite aux premiers entretiens avec la commune, mais cela a changé lorsque le comité de l'AES a reçu les documents liés au projet de règlement. Elle regrette que le Conseil communal n'ait pas voulu profiter de l'expérience de l'AES pour l'établissement du nouveau règlement. Cette précipitation n'est pas compréhensible. Le Conseil communal doit bien être conscient que ce n'est pas possible de reprendre l'AES au 1^{er} janvier, par le simple fait du temps à prendre pour l'adaptation des contrats, notamment les cahiers des charges des employés. Aucun contact n'a été pris à ce jour. Mme Anita Balz ne peut pas accepter que le Conseil communal dise qu'il est prêt pour une reprise au 1^{er} janvier. La commune vient de soumettre ce soir une extension du logiciel communal dans le budget 2016 et aucun contact n'a été pris avec le comité pour la reprise de la facturation, c'est bien la preuve que le Conseil communal n'est pas prêt. Elle indique qu'elle ne conçoit pas une collaboration dans ce sens. Même avec la meilleure volonté du monde, ce n'est pas possible que cela fonctionne car il n'y a pas eu de discussion.

M. Jean-Louis Francey, répondant au nom du Conseil communal, répète qu'il s'est occupé des tâches administratives pour faire en sorte que cela fonctionne. Il y a une proposition de règlement pour une reprise de l'AES, et les citoyens ont à choisir entre monter dans le train mais pas le conduire et ne pas prendre le train.

M. Dominique Maendly de Cousset, demande pourquoi tant de précipitation pour une reprise au 1^{er} janvier 2016. Pourquoi ne pas prendre le temps pour une reprise solide, en deux phases telles que proposées par la Président de l'AES.

Le Président lui répond que le Conseil communal a rencontré plusieurs fois le comité et s'est investi pour la reprise de l'AES. Il est motivé pour repartir sur de nouvelles bases avec la volonté de piloter l'AES, ceci pour s'assurer d'une gestion financière adéquate. Les coûts de la gestion actuelle, tels que présentés par M. Jean-Louis Francey, créent du souci au Conseil communal et c'est pourquoi il a voulu cette reprise au 1^{er} janvier.

M. Dominique Maendly ne comprend pas cette précipitation, et le fait que le Conseil communal n'ait pas voulu collaborer avec ceux qui ont de l'expérience.

M. Bertrand Joye, conseiller communal, explique que cela fait 4 ans que l'AES occupe les discussions du Conseil communal. Il est très surpris d'entendre de la bouche de la Présidente que les finances de l'AES sont équilibrées, quand bien même les loyers ne sont pas payés. Il est question, pour le Conseil communal, de trouver la moins mauvaise des solutions pour une reprise au 1^{er} janvier, avec la possibilité d'amender le projet de règlement soumis ce soir. Le projet de règlement se base sur le règlement-type cantonal qui peut être adapté en séance ce soir.

Plusieurs personnes s'insurgent contre le projet de règlement du Conseil communal qui est extrêmement différents du règlement actuellement en vigueur à l'AES.

Mme Anita Balz tient à préciser, pour rassurer les personnes présentes ce soir et qui peuvent penser, en entendant que les loyers sont impayés, que le comité de l'AES a mal fait son travail, qu'il a été convenu, il y a trois ans, en présence du Syndic, qu'il n'était pas possible pour l'AES de payer les loyers en raison du manque de subvention. Cela a été expliqué et dûment protocolé au Conseil communal, encore dernièrement au mois d'août, et il a été convenu que les loyers feraient partie de la subvention. Elle ne veut pas revenir en arrière sur les discussions mais tient à rassurer les personnes présentes.

Mme Catherine Rossier de Cousset, en tant que membre du personnel de l'AES, tient à soulever les craintes de l'ensemble du personnel dans la reprise de l'AES pour 3 raisons :

1. Il n'y a aucune garantie sur les conditions de travail et de salaire car ces points n'ont fait l'objet d'aucune discussion à ce jour et qu'il n'y a aucune information sur ce qui va se passer au 1^{er} janvier, tout comme probablement aussi en ce qui concerne l'administration communale
2. Le personnel craint de ne plus pouvoir offrir les mêmes prestations qui ont été développées au cours des 4 années de l'AES, ce qui pourrait menacer la relation de confiance qui existe aujourd'hui avec les parents (suppression des horaires flexibles, plus d'accompagnement des enfants à l'école, etc.)
3. L'augmentation des tarifs ne semble pas raisonnable, notamment l'indication dans le règlement d'un tarif maximal de Fr. 12.- de l'heure, alors qu'actuellement, certains parents déboursent entre Fr. 17.- et Fr. 19.- par heure avec le repas selon l'organisation actuelle. Avec le nouveau tarif proposé par le Conseil communal, il pourrait en coûter jusqu'à Fr. 40.- par heure pour certains parents.

Mme Catherine Rossier précise que le personnel de l'AES n'est pas contre une reprise de l'AES par la commune et c'est une bonne chose que la commune s'occupe et soutienne cette structure d'accueil, mais il est souhaitable que le Conseil communal puisse discuter avec le comité de l'AES en prenant en compte la réalité du terrain en se basant sur le règlement actuellement en vigueur. Elle termine en demandant aux citoyennes et citoyens présents de refuser l'approbation du règlement tel que proposé ce soir.

M. Thierry Bussard, revenant sur l'invitation du personnel de l'AES à refuser l'approbation du règlement, tient quand même à préciser que c'est la commune qui a dû éponger cette année les salaires des employés de l'AES que le comité n'avait pas pu payer.

Mme Anita Balz s'offusque contre ce genre d'attaque qu'elle juge comme malhonnête et ne peut pas accepter ce qui est dit par M. Bussard car le Conseil communal sait très bien pourquoi l'AES n'a pas pu payer les salaires.

M. Olivier Jay de Montagny-les-Monts se demande comment le Conseil communal peut faire un tel forcing, en citant le train qui passe et qu'il faut prendre ou pas, alors que tout le monde sait que dans les communes, les choses doivent se construire en partenariat avec les personnes qui ont de l'expérience. Pourquoi tout d'un coup, il y a tant de choses agressives qui se disent de part et d'autre alors que ce qui est préconisé est de prendre du temps pour discuter sans se précipiter.

Une personne se pose la question, déjà discutée, de la raison pour laquelle le règlement actuel de l'AES n'ait pas servi de base. Ensuite, il exprime des craintes sur la suppression des horaires flexibles et sur l'évolution des tarifs. Il estime, pour terminer, qu'il ne faut pas penser que la gestion de l'AES permet de dégager un bénéfice. C'est quelque chose qui, par nature, est déficitaire mais il est clair qu'il faut essayer de limiter le déficit au minimum tout en gardant à l'esprit que l'on parle du bien des enfants et des parents.

Le Président rassure qu'il ne s'agit pas du tout de pénaliser les enfants, mais il s'agit, pour l'Autorité communale, de cadrer les finances qui ont pris l'ascenseur. Quant aux craintes relatives aux horaires et aux finances, le Conseil communal ne peut pas garantir quoi que ce soit aujourd'hui.

Le Président clôt ici le débat ouvert pour l'approbation du règlement communal concernant l'accueil extrascolaire et il décide de passer au vote.

Il demande aux citoyennes et citoyens qui sont d'accord d'approuver le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire de s'exprimer en levant la main.

Le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire est refusé par 43 non et 31 oui. Le Président passe à la présentation du point suivant.

5. Information sur la future mise en place du Conseil général

Le Président explique que le Conseil communal a publié dans le bulletin communal un exemple de règlement du Conseil général pour donner une simple information qui pourrait éventuellement servir au Conseil général. Dans les faits, il n'est pas obligatoire que le Conseil général adopte un règlement, la loi sur les communes étant suffisamment complète pour garantir le bon fonctionnement du Conseil général. Il passe au point suivant.

6. Informations communales

Le Président donne la parole à M. Thierry Bussard pour une information concernant l'épuration des eaux, plus précisément sur l'étude de création d'une STEP régionale à l'horizon 2030. Il explique que ce projet consiste à rassembler l'ensemble des eaux usées des communes du bassin de la Broye, soit en tout 14 STEPS existantes de la région, pour trouver ensemble une solution économique viable à long terme, du fait que plusieurs STEP régionales devront être assainies à moyen terme. Il s'agit également d'assurer les conditions cadres pour un traitement des micropolluants qui font l'objet actuellement de la perception d'une taxe fédérale de Fr. 9.- par habitant auprès des communes qui disposent de STEPS qui ont moins de 25'000 équivalents/habitants raccordés, ce qui est le cas pour notre commune. Il explique que malgré cette nouvelle taxe fédérale, le Conseil communal a décidé de ne pas adapter le tarif de la taxe communale pour l'épuration des eaux.

Le Président remercie M. Thierry Bussard et informe à son tour sur le projet de regroupement des écoles communales. Suite à l'approbation du budget d'étude, trois commissions ont été mises en place : commission des finances, commission de construction et commission école et culture. Le Conseil communal a mandaté un expert pour estimer la valeur des bâtiments scolaires existants. Le résultat ne permet pas de dégager une valeur importante mais cela pourrait changer à l'avenir en fonction du marché immobilier. En parallèle, le Conseil communal a demandé l'étude de différentes variantes de regroupement des écoles à l'intérieur de la commune. Les commissions ont pu visiter la toute nouvelle école de Rueyres-les-Prés et se rendre compte des options prises qui diffèrent des prescriptions de la DICS. La commune dispose d'une évolution des effectifs qui prévoit une évolution des besoins de classes entre 16 et 17 unités à l'horizon 2035. Le Président passe au point suivant.

7. Divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Camille Bavaud de Montagny-les-Monts constate que les blessures suite aux remous des dernières années ne sont pas encore complètement cicatrisées. Il semble que d'une part et de l'autre, il y a encore une volonté de vouloir s'imposer sans trop écouter l'autre ce que M. Camille Bavaud déplore beaucoup. Il espère que grâce au Conseil général et à un nouveau Conseil communal, cette situation va beaucoup d'améliorer. Il profite de l'occasion pour donner des informations sur les prochaines élections communales du 28 février prochain, notamment l'introduction du Conseil général. Il rappelle que 30 représentantes et représentants assumeront les responsabilités de l'Assemblée communale dès leur assermentation. M. Camille Bavaud indique qu'un groupe de citoyennes et de citoyens, soucieux d'assurer la pluralité des opinions au sein de Conseil général, s'est constitué afin de créer une liste de candidates et de candidats pour les prochaines élections. En tant que porte-parole de ce groupe, il informe que ce groupe va également demander l'élection du Conseil communal selon le mode de scrutin proportionnel comme l'autorise la loi. Le dépôt d'une liste pour le Conseil communal est probable. Les listes porteront la même dénomination, soit « Gauche plurielle », pour réunir toutes les tendances d'opinion de l'ensemble des candidates et candidats. Cette démarche n'a pas de but partisan mais souhaite accroître la transparence, l'ouverture et la sérénité dans la gestion communale, ainsi qu'un rapprochement plus étroit de tous les habitants de la commune. M. Camille Bavaud informe qu'il est à la disposition de tous les citoyennes et citoyens qui souhaitent des informations complémentaires. Pour terminer, il invite chaque citoyenne et citoyen à participer aux prochaines élections communales et remercie l'Assemblée communale pour son attention.

M. Gilbert Fragnière de Cousset revient sur le plan financier 2017-2021 présenté ce soir par Mme Chantal Genetelli et fait remarquer qu'il n'a vu aucune ligne concernant les infrastructures sportives et plus spécialement pour les terrains de football qui sont dans un état très compliqué à gérer. Il rappelle que l'école de football du FC Montagny se compose de plus de 115 jeunes entre 5 ans et 16 ans et de 4 équipes d'actifs. Les terrains sont sollicités tous les soirs par 3 à 4 équipes et il craint qu'un oubli de ces infrastructures communales conduise à de lourdes conséquences à l'avenir, comme par exemple le refus d'accueillir des jeunes qui veulent pratiquer le football, une pratique qui est malheureusement en cours chez nos voisins de Payerne. Il juge indispensable que l'on pense à cela pour l'avenir, pour les jeunes et pour le développement des relations sociales.

Le Président répond à M. Gilbert Fragnière que l'étude de regroupement des infrastructures scolaires comprend un volet culture, loisirs et sports. D'ailleurs, un membre du FC Montagny fait partie du groupe. Il est trop tôt aujourd'hui pour donner des informations à ce sujet, les travaux étant en cours.

M. Michel Collaud de Montagny-la-Ville rappelle que dans le cadre de la décision sur la fusion entre Montagny-les-Ville et Montagny-les-Monts, en l'an 2000, la commune de Montagny-la-Ville avait demandé à ses citoyens de voter en faveur de la fusion en raison notamment de la promesse de création d'un chemin pédestre entre Montagny-les-Ville et Cousset. Il constate qu'aujourd'hui, en 2015, rien n'a été fait. Il relève qu'il est très dangereux de se promener à pieds en bordure de la route cantonale entre Montagny-la-Ville et Cousset, surtout avec des petits enfants.

Le Président rejoint M. Michel Collaud et confirme que le chemin pédestre était une promesse des Autorités communales de l'époque. Il faut cependant se rappeler que la création du chemin pédestre était liée à un remaniement et à un élargissement de la route par le canton de

Fribourg, travaux qui malheureusement ont été abandonnés suite à un déclassement de la route cantonale.

M. Hervé Tissot de Cousset prend la parole pour émettre le vœu que la mise en place prochaine du Conseil général ne conduise pas à un rapport de force et d'opposition gauche/droite. Il estime que si cette situation devait se produire, cela pourrait être très préjudiciable pour la commune de Montagny si les gens ne font pas preuve de sagesse.

La parole n'est plus demandée et juste avant de terminer, le Président indique que la société de musique s'est proposée pour vendre quelques boissons à la buvette en faveur de l'école de musique.

Il remercie les personnes présentes pour cette dernière Assemblée communale du budget avant l'introduction du Conseil général, fait part de ses meilleures vœux pour les fêtes de fin d'année et clôt la séance à 22h35

Le secrétaire

Le Syndic

Christophe Burri

Hubert Oberson